



Audience de Sauver les lettres au cabinet du ministre de l'Éducation Nationale,
le vendredi 15 juin 2018

REMARQUES PRÉLIMINAIRES : DIVERGENCES DE POSTULATS.

Nous partageons les objectifs affichés par le ministère, ainsi que son constat de départ : l'échec ou les difficultés d'adaptation de trop nombreux étudiants dans les filières du supérieur, preuve que le bac n'y prépare pas assez bien. Il est nécessaire de redonner une valeur certificative au baccalauréat, premier grade du supérieur.

Toutefois, il nous semble que les changements qui s'annoncent sont en décalage avec les effets attendus...voire produiront l'inverse des effets attendus ! C'est pourquoi nous nous inscrivons en faux contre de nombreux partis-pris de cette réforme, qui nous paraissent indéfendables. **Une réforme qui détruit de fond en comble l'équilibre (certes imparfait) du lycée, sans rien reconstruire, et qui laissera les élèves les plus fragiles sur la touche.**

Contrairement à ce qui est répété à chaque réforme, nous affirmons quelques préalables :

- **Le bac ne sert pas *avant tout* à « réussir » : il est *d'abord* un certificat attestant la maîtrise d'un certain nombre de savoirs fondamentaux pour poursuivre des études.** Or en mettant l'objectif de réussite en premier on perd l'objectif principal qui est de vérifier des connaissances.
- **Ce qui manque à certains bacheliers actuels n'est pas de n'avoir pas été entraînés à ce qu'on fait dans le supérieur, c'est de n'avoir pas les bases des savoirs indispensables pour toute formation intellectuelle** (lecture, écriture maîtrisée dans des formes diverses, repères historiques, notions d'argumentation, raisonnement, connaissances propres à chaque discipline).

Il nous paraît donc dangereux d'envisager une réforme du lycée dans les termes suivants : « le lycée doit non pas tant préparer au baccalauréat qu'aux études supérieures » (conclusion p. 10 de la note du CSP, (https://www.sauv.net/CSP_note_analyses_propositions.pdf)). Si tel est l'objectif, pourquoi ne pas carrément supprimer le bac ? A moins que la réforme actuelle ne soit une façon déguisée de le faire.

Nous proposons une réforme qui, au contraire, remette sur pied le baccalauréat, maintenu comme premier grade universitaire : il s'agit de faire coïncider le contenu de ce diplôme avec les exigences de l'accès au supérieur.

Le système actuel entretient l'inégalité non parce qu'il ne serait pas assez articulé au supérieur, mais parce qu'il ne permet pas à ceux qui ont des difficultés d'en prendre conscience suffisamment tôt (dès l'école primaire, et dès le collège) et donc d'y remédier. **On leurre une grande partie des élèves sur leur niveau,** tandis que d'autres s'en sortent très bien, aidés par le milieu familial. Et les inégalités vont croissant.

Nous avons dit et répété notre opposition aux analyses ministérielles de la situation actuelle ; pour nous :

- le bac actuel n'est pas trop complexe
- les difficultés ne viennent pas du « bachotage », ni du « psittacisme », ni de l'encyclopédisme.
- les échecs ne sont pas dus à des erreurs d'orientation (à quelques exceptions près)
- l'approfondissement d'une notion ne consiste pas forcément en une approche interdisciplinaire.

Nos principes

- **Les programmes doivent être pensés en fonction du niveau de savoir qu'il est raisonnable de demander à un lycéen** et non en imitant ce que seront les pratiques du Supérieur sous prétexte qu'il faudrait y préparer les élèves. L'erreur a déjà été commise avec les TPE, on va la réitérer avec un « Grand Oral » calqué sur ce modèle : on demande à des enfants de faire de la recherche, de jouer à la soutenance de mémoire, comme les grands. Mais sans le savoir ni les méthodes ni le contexte sérieux d'un échange savant. Bref on joue au petit chimiste, mais on n'étudie pas la chimie. Même problème avec l'interdisciplinarité (enseignements d'exploration en 2^{nde}, TPE, EPI) alors que les disciplines ne sont pas maîtrisées.

- Il faut **définir ce que tout lycéen est en droit de savoir, sans discrimination géographique ou sociale**, en évitant tout « paradigme déficitariste¹ » qui adapterait localement les contenus de l'enseignement aux prétendus capacités des élèves les plus démunis culturellement ou socialement. **D'où l'idée qu'il ne doit pas y avoir d'autonomie des établissements en ce qui concerne les horaires** affectés aux différentes disciplines. **Encore moins en ce qui concerne les exigences de contenu** évidemment – ce qui se dessine avec certaines pistes retenues par la réforme (choix local des sujets de bac, nouveaux enseignements aux contenus « souples » en fonction des « besoins » et « profils » locaux). Mais inversement, il faut tout faire pour que ces savoirs soient effectivement maîtrisés et cesser de leurrer une bonne partie des jeunes sur leur niveau.
- **Nous réaffirmons la place centrale que doivent occuper les lettres et l'étude de la langue (indissociables à notre sens), dans toutes les filières.** La littérature ne doit pas être réservée aux « littéraires », car sa valeur formatrice est sans équivalent. La littérature est d'abord le lieu privilégié d'accès à une langue exigeante, porteuse de richesses syntaxiques et lexicales indispensables à l'élaboration d'une expression claire et correcte, d'une pensée structurée ; elle ouvre des horizons de connaissances multiples, permet de développer la curiosité intellectuelle, la réceptivité à l'inédit et à l'altérité ; fondée sur l'émotion et la sensibilité, elle offre l'occasion d'affiner les jugements de goût et de développer la créativité. La confrontation avec les grandes œuvres permet la découverte d'univers singuliers qui éclairent d'un jour nouveau les problèmes d'aujourd'hui et constituent des défis intellectuels proposés aux élèves qui peuvent exercer leur ingéniosité pour les relever, avec l'aide des professeurs. C'est pourquoi nous nous érigeons à cet égard contre la distinction oiseuse, formulée par le CSP, entre « humanités classiques » (correspondant à l'étude d'œuvres classiques, plus ou moins ramenées à leur aspect rhétorique et esthétique) et « humanités modernes » (qui regrouperaient les enseignements moral, civique, technologique), comme si les grandes œuvres (anciennes ou contemporaines) ne comportaient pas toutes ces dimensions !

1 Voir Jean-Pierre Terrail, *Pour une école de l'exigence intellectuelle* (La Dispute, 2016)

NOS PROPOSITIONS

HORAIRES

Un préalable sans lequel nous parlons pour ne rien dire : **revoir les horaires de français à la hausse : 5 heures hebdomadaires, tous niveaux et toutes séries confondus.** C'est la condition nécessaire pour espérer venir à bout de des difficultés de langue et d'expression de nos lycéens, signalés comme abyssales et généralisées. **Rappel : un élève arrivant en seconde aujourd'hui a reçu 600 heures de français en moins que ses prédécesseurs (avant 1974).**

Dans sa note récente sur les programmes², le CSP reconnaît que la « réduction des temps d'enseignement confrontée à l'étendue des programmes (...) (a) conforté la tendance à mécaniser l'étude des textes. » La baisse des horaires est entérinée sans autre forme de procès, alors qu'on reconnaît qu'elle dénature l'enseignement du français ! Avant de parler de « bachotage » et de « psittacisme », il faudrait d'abord redonner les horaires nécessaires à un apprentissage rigoureux.

A ce propos, le temps laissé à la mise à niveau en français et mathématiques (« accompagnement personnalisé ») n'est pas quantifié dans l'arrêté fixant les horaires de seconde. Rien non plus ne dit à quels professeurs seront confiées ces heures. **Il faut renoncer une fois pour toutes aux faux-semblants de la « transversalité » : si on parle (et on écrit) en français dans toutes les disciplines, on n'apprend pas le français à travers toutes les disciplines, et un professeur de français est le seul qualifié pour un travail réflexif sur la langue. En Seconde, l'« accompagnement personnalisé » (pour l'instant non distribué entre disciplines) doit être nommément assuré pour une heure par un professeur de français, le professeur de la classe.**

LES PROGRAMMES DE FRANÇAIS ET DE LITTÉRATURE

Rappelons que les programmes de lycée sont revisités très souvent (2002, 2006, 2011) – pourquoi les revoir encore une fois de fond en comble ? On retrouve les mêmes antiennes que dans les précédentes réformes : les programmes seraient responsables de la perte d'intérêt des élèves, de la perte de « sens », de leurs lacunes... mais on se trompe de cible. On accuse l'encyclopédisme des programmes, alors qu'on a supprimé les heures pour les transmettre. On soupçonne toujours la culture « classique », « patrimoniale », d'ennuyer les élèves, alors que nous observons le contraire dans nos classes. On enfonce des portes ouvertes en demandant aux enseignants de produire des cours « intéressants » et « originaux », comme si ce n'était pas déjà leur objectif !

Or les programmes actuels de français sont globalement satisfaisants, depuis qu'on est plus ou moins revenu des désastreux programmes Viala (2002) trop technicistes et formalistes (abandon de la notion omniprésente de « discours »). Deux points faibles toutefois (relevés par le CSP²) : la difficulté à construire des repères en histoire littéraire, et les défaillances en maîtrise de la langue et de l'expression, point aveugle des programmes du lycée. La « remédiation » en AP n'y suffit pas, le problème est abyssal !

Pour relever ces deux défis, quelques pistes pour une réforme ambitieuse en ce sens ont été explorées par Agnès Joste et Thierry Cécille à l'occasion d'un travail réalisé pour le GRDS.

<http://www.democratisation-scolaire.fr/spip.php?article245>

2 https://www.sauv.net/CSP_note_analyses_propositions.pdf

Comment mieux transmettre les repères historiques ? (question posée dans note CSP p. 4 & 5)

En rédigeant un programme fondés sur les ŒUVRES et les mouvements, non sur les genres comme actuellement. Il s'agit de faire étudier des œuvres « classiques », patrimoniales, en relation (en lectures complémentaires) avec des œuvres contemporaine. Définir les programmes en fonction des « phares » que sont les grands auteurs et en fonction des courants de pensée et d'esthétique, mais en graduant les difficultés. Par exemple :

	En 2 nd e	En 1 ^{ère}
XVI ^e	Pléiade, Rabelais, Humanisme Art Renaissance	Montaigne + Erasme ou Thomas More
XVII ^e	Théâtre comique, Tragique, la Fontaine, La Bruyère, Classique et Baroque	Théâtre, Pascal, Mme de la Fayette, Fénelon, les Anciens et les Modernes, Vanités
XVIII ^e	Théâtre, Marivaux, conte de Voltaire, Confessions de Rousseau	Les Lumières (Montesquieu, Voltaire, Diderot, Rousseau), Beaumarchais
XIX ^e	Roman, nouvelles, réalisme et naturalisme, poésie narrative Hugo, Balzac, Zola, Maupassant	Romantisme, poésie, Histoire, roman, théâtre Chateaubriand, Hugo, Musset, Stendhal, Baudelaire, Rimbaud, Verlaine,...
XX ^e	Apollinaire, Céline, Queneau, Vian, nouveau roman, Roman policier, chanson	Proust, surréalisme, Sartre, Camus, théâtre (Ionesco, Beckett)

NB. : ouverture sur les autres littératures

Dans le cadre défini ci-dessus, obligation d'ajouter une œuvre littérature étrangère traduite pour chaque objet d'étude et quelques textes littérature francophone.

Selon le CSP, le cadre de l'oral actuel serait responsable du fait qu'on n'étudierait pas assez les littératures autres que françaises. Or, il suffit de faire entrer les programmes de littérature, française et étrangère, dans la seconde partie de l'oral (qui ne porte pas sur une analyse stylistique, mais sur des connaissances). L'épreuve actuelle ne s'oppose pas à une telle mutation.

L'ÉTUDE DE LA LANGUE.

Les programmes de lycée doivent comporter des indications précises de notions (grammaticales, lexicales) à acquérir ou consolider, et un rythme d'exercices systématiques à pratiquer. Quantifier le volume horaire (hebdomadaire ou annuel) à y consacrer, accorder des heures dédoublées (en petits groupes) pour un entraînement régulier à la pratique de l'écriture.

(voir <http://www.democratisation-scolaire.fr/spip.php?article245>)

*Relire les programmes des lycées techniques, destinés aux élèves « du peuple », manifestant dès 1947 puis en 1952, 1960 et 1961 un grand souci de l'écrit, ou s'appuyer sur des programmes explicites de langue, de lexique et d'outils d'analyse du texte (par exemple ceux des programmes antérieurs récents de 1981-83-88-

94)

* Revoir la définition et l'explicitation des exercices du baccalauréat (cf infra)

- Maintenir des exigences claires pour l'attribution, à l'examen, du quota de 4 points destinés à évaluer la qualité de la langue (syntaxe, lexique, orthographe, accentuation, ponctuation)

LES EPREUVES DU BACCALAURÉAT EN FRANÇAIS

L'EAF échappe à la réforme du bac (elle garde son statut d'épreuve obligatoire, anonyme et terminale). Toutefois nous dénonçons encore et toujours les défauts rédhibitoires de la réforme du bac, qui mettent en péril la valeur, le sens de ce diplôme : les inégalités territoriales liées au contrôle continu/CCF, la désorganisation de l'enseignement sans cesse perturbé par les « partiels », les faux-semblants du Grand Oral... Avec cette réforme, on aura un bac fantoche, remplacé par les livrets de compétences et les fourches caudines de Parcoursup, qui déterminent quasiment à elles seules le devenir des lycéens.

Les prétendues tares dont on charge le bac (« bachotage », stress, coût...) ne sont que des prétextes à renoncer à la démocratisation réelle de l'accès au supérieur.

https://www.sauv.net/CP_Bac_Blanquer_version_longue.pdf

Il n'est pas vrai en effet que « tous les acteurs consultés s'accordent à dire qu'on évalue davantage la préparation des élèves à l'examen que l'acquisition de savoirs et de méthodes durables ; le poids de la préparation aux épreuves, le « bachotage » sont mis en cause en ce qu'ils restreignent l'ambition et encouragent des apprentissages de courte vue » (Note du CSP de mai 2018, p. 2).

À y regarder de près, ces reproches adressés au bac ne tiennent pas à coup sûr en ce qui concerne les épreuves de français. S'il est évident qu'on ne peut y réussir sans connaissances (littéraires, linguistiques, historiques), aucune d'entre elles ne peut entraîner de « bachotage », car elles sont vides de sens sans l'analyse qui les utilise. Elles ne sont donc qu'un appui, jamais le fond des épreuves du baccalauréat. Par ailleurs et plus simplement encore, les textes et les sujets des EAF ne sont pas connus des élèves, et les « questions de cours » en sont bannies. Le bachotage est donc ici, en l'occurrence, parfaitement inutile et non avenu.

De la même façon, l'affirmation « on évalue davantage la préparation des élèves à l'examen que l'acquisition de savoirs et de méthodes durables » n'a pas de sens en ce qui concerne le français, car la préparation des EAF conduit précisément à ordonner des savoirs et à acquérir des méthodes durables (par exemple la rigueur d'analyse du commentaire littéraire et la mise en doute des assertions opérée par la dissertation sont des outils de pensée définitifs et indéfiniment productifs, pour les études supérieures et pour la réflexion nécessaire à une existence consciente).

Nous pensons donc qu'il y a dans certains des postulats du CSP une pétition de principe, qui consiste à tenir pour admis ce qu'il faudrait démontrer.

Concernant les épreuves de français, voici nos propositions détaillées :

https://www.sauv.net/Propositions_EAF_SLL.pdf

A) l'épreuve orale (évoqué dans la note CSP p. 4 & 5)

- Retour de la question du « psittacisme ». Or nous avons dit, lors de la dernière consultation (au CSP), que le « psittacisme » était un faux problème : si un élève « récite » sans comprendre, on le détecte très vite. Si l'on veut vraiment mettre fin à ce soupçon, il suffit de modifier la modalité de l'oral qui interdit à l'examineur d'interrompre le candidat, et de revenir sur le texte au moment de l'entretien (http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin_officiel.html?cid_bo=57488). Le candidat pourrait être

ainsi davantage conduit par l'examinateur à justifier personnellement son analyse.

Quant à la volonté d'ouvrir la 1^{ère} partie de l'épreuve « à l'autonomie, la culture et la sensibilité éclairée par la formation scolaire du candidat. » attention au risque de noyer l'oral littéraire dans un fourre-tout culturel. La définition actuelle de « l'entretien », seconde partie de l'épreuve, laisse tout à fait la place à « l'autonomie, la culture et la sensibilité éclairée par la formation scolaire du candidat. ». On pourrait aussi éventuellement augmenter la durée de la préparation et/ou de l'entretien, pour permettre une évaluation plus fine.

Nous nous opposons à l'interrogation sur texte inconnu, trop discriminant socialement. La question à l'oral doit être supprimée.

B) les épreuves écrites

Nous prôtons une simplification, l'épreuve actuelle en quatre heures, surchargée d'exercices divers, est infaisable sérieusement et condamne au survol.

- Suppression du corpus et de la question afférente
- Suppression du sujet d'invention ; s'il est remplacé, que ce soit par une épreuve cadrée type résumé-discussion ou synthèse, qui pourrait ouvrir sur des questions non spécifiquement littéraires, sur la base de textes journalistiques ou de textes d'idées de haute tenue.
- Maintien des deux sujets : commentaire littéraire et dissertation.

Quoi qu'il en soit, l'ajout d'un sujet non littéraire (sujet argumentatif de résumé/discussion) ne s'entend que si la lecture analytique littéraire d'un extrait est maintenue à l'oral : on ne peut à la fois affirmer que « le commentaire et la dissertation ne sont pas critiqués, paraissant aux professeurs consubstantiels à la discipline », et éventuellement dispenser d'une épreuve de commentaire à l'oral les candidats qui n'auraient pas pris le commentaire à l'écrit. La certification en français doit passer par au moins une épreuve spécifiquement littéraire, quelle que soit l'orientation ou la série du candidat. Une telle exigence est aussi la garantie que les élèves de séries technologiques soient effectivement, comme les autres, initiés à l'analyse littéraire et aux pouvoirs expressifs et poétiques de la langue.

Maintenir, au côté des apprentissages argumentatifs, une épreuve d'analyse fine du français est également un impératif civique, que l'on pense aux « bobards » des réseaux sociaux ou aux propagandes insidieuses : la connaissance et le repérage des lexiques, des clichés, des connotations, des images et de la polysémie, sont indispensables à un jugement sûr.

LES LANGUES ANCIENNES

Nous nous réjouissons du changement de discours du ministère, qui a s'inscrit en faux contre l'idée que cet enseignement serait « désuet ou élitiste », et qui souhaite « un retour du latin et du grec, adapté au XXI^e siècle, qui crée du désir » (discours de JM Blanquer de juillet 2017). Nous attendons toutefois que les décisions correspondent aux discours...

- La réforme fragilise les LA au bac (disparition du coefficient 3 et des points supplémentaires).
- il est absolument nécessaire de **notifier clairement** (sans erreur sur les notes et en l'explicitant clairement sur la plaquette informative) le fait que les élèves pourront cumuler **deux** options facultatives si l'une des deux est le latin ou le grec ; il serait aberrant que des élèves qui étudient une LV3 ou une européenne ne puissent faire du latin ou du grec.
- pour la spécialité « littérature, langues et cultures de l'Antiquité » (LLCA), création dont nous nous réjouissons : sera-t-elle largement accessible ou limitée à quelques lycées privilégiés ?

Nous comprenons bien le principe valence de la spécialité LLCA/option facultative : si la spécialité est à valence « latin », l'élève ne pourra pas prendre le latin en option mais pourra prendre le grec, et inversement si elle est à valence « grec ». Il serait souhaitable que ce choix du cumuler la spécialité LLCA avec l'option de l'autre langue ancienne soit vraiment accessible à tous les élèves qui prendront la spécialité.

REFORME DES FILIERES, NOUVELLES DISCIPLINES ET SPECIALITES : UNE MACHINE DE GUERRE CONTRE LES DISCIPLINES ?

La réforme du lycée, avec la suppression des filières actuelles, fragilise les disciplines et renforce les inégalités territoriales : quelles garanties en effet ont les élèves que les spécialités seront proposées, et maintenues de manière pérenne, dans leur établissement ? Les filières offraient des repères en termes de contenu de formation, que les bacs « modulaires » brouilleront. Ces nouvelles spécialités (souvent pluri-ou transdisciplinaires) seront largement laissées à l'initiative des établissements, selon prétendus « besoins » locaux, les profils d'élèves et aussi les rapports de force et les « compétences » diverses au sein des équipes pédagogiques... c'est la fin d'une éducation véritablement nationale.

Nous assistons à la naissance d'OPNI (Objets pédagogiques non identifiés), mis en place pour des raisons purement comptables car plusieurs enseignants pourront les assurer, sur des contenus et des horaires à géométrie variable. Nous craignons tout du nouvel « enseignement scientifique », qui mêle apparemment histoire des sciences, mathématiques et sciences expérimentales. Aucune rigueur épistémologique ne préside à ces pseudo-disciplines, on fait comme si les enseignants pouvaient être polyvalents sans dommage pour la qualité de l'enseignement ! La précédente réforme des séries technologiques a déjà souffert de ces travers...

À force de promouvoir l'appréhension de la « complexité » du réel, de vouloir ménager « articulation » et « souplesse » entre les disciplines, on crée des usines à gaz, et on laisse planer le plus grand flou sur les contenus : nous approuvons par exemple la création d'une « culture numérique », si elle est assurée par des enseignants en informatique qualifiés. Toute création de discipline devrait se traduire par l'ouverture d'un concours de recrutement dédié, lui-même adossé à une formation universitaire sérieuse (pourquoi ne pas ouvrir un CAPES technologies du numérique pour la spécialité « sciences numériques et technologie » ?). Ce serait se hisser au niveau des exigences des nouvelles « humanités » dont on nous rebat les oreilles.

La spécialité « Humanités, littérature, philosophie »

(voir note des professeurs de philosophie de l'APPEP, dont nous partageons la position)

<http://www.appep.net/contribution-a-la-reflexion-sur-les-programmes-des-series-generales/>

Citons cette note : « Si l'enseignement de la spécialité « Humanités, lettres, philosophie » doit être clairement bi-disciplinaire, une certaine cohérence entre les programmes des deux disciplines doit évidemment être assurée. La différence d'approches et de méthodes n'interdit nullement que des thèmes d'étude communs aux lettres et à la philosophie soient dégagés. »

Les pistes esquissées par l'APPEP et l'APL pour un programme bi-disciplinaire nous semblent pertinentes.

C'est l'application complète de cet enseignement en binôme qui risque de poser problème. La répartition entre professeur de philosophie et professeur de lettres fera l'objet d'après la note du CSP d'une « *organisation souple* » (avec plusieurs *scenarii* possibles pour la répartition horaire), d'autant plus souple, que pour l'épreuve de cette spécialité, la note préconise un choix de sujet, l'un orienté « philosophie », l'autre « lettres ». Le flou le plus total semble régner ; comment s'effectuera la répartition horaire ? l'organisation du

travail, de la progression ? Les projets des enseignants seront-ils pris en compte ? Ou cela se fera-t-il en fonction des « restes » de la DHG ?

Nous exigeons **un partage égal des deux matières : 2 heures en Première, 3 heures en Terminale pour chacune, et partout.**

L'Accompagnement personnalisé

L'éducation à l'orientation devient partie intégrante de la culture scolaire et des missions de l'enseignant (sans formation...). L'orientation est trop précoce, puisqu'en seconde on choisit les « spécialités » qui seront celles du bac que l'on passera trois ans plus tard. Or, **tout le temps passé en « orientation » est du temps perdu pour l'acquisition des savoirs, alors que rien n'est mis en place pour remédier sérieusement aux lacunes des lycéens.** À quinze ans, et même à dix-huit ans, on ne se connaît pas encore soi-même, et la personnalité n'est pas fixée. L'injonction permanente à s'orienter correctement est bien plus anxiogène pour de jeunes esprits en formation que le « bachotage » ! Une orientation « réussie » résulte moins de la connaissance des parcours de formation et des métiers que d'une formation intellectuelle exigeante, gage d'adaptabilité et aussi de créativité.